

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 193

17 avril 1997

SOMMAIRE

A.F. Holding S.A., Luxembourg	page 9253	J.P. Morgan Luxembourg Funds, Sicav, Luxembg ..	9259
Agepasa Fund, Sicav, Luxembourg	9239	Kaupthing Fund, Fonds Commun de Placement ..	9218
Aldinvest S.A., Luxembourg	9245	Konya S.A., Luxembourg	9251
Ankig S.A., Luxembourg	9258	Kritsa Holding S.A., Luxembourg	9240
Artim International S.A., Luxembourg	9241	Kuna Invest S.A., Luxembourg	9244
Atlantico S.A., Luxembourg	9239	Lippe Holding S.A., Luxembourg	9255
Barfield International S.A., Luxembourg	9254	Lys S.A., Luxembourg	9252
BCILux, Sicav, Luxembourg	9218	Machrihanish Holding S.A., Luxembourg	9256
Bleuet S.A., Luxembourg	9254	Marina International S.A., Luxembourg	9250
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg	9261	Matolux S.A., Luxembourg	9247
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	9258	Melkat S.A., Luxembourg	9260
CDT Advisor S.A., Luxembourg	9219	Monapa Holding S.A., Luxembourg	9246
Charo Holding S.A., Luxembourg	9253	Montignac S.A., Luxembourg	9257
Consultants Pool Europe S.A., Luxembourg	9250	Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative	
Copain Holding S.A., Luxembourg	9255	de Caution Mutuelle, Luxembourg	9261
Coparrinal S.A., Luxembourg	9243	Natimmo S.A., Luxembourg	9246
COSOFIN, Compagnie de Soutiens Financiers S.A.,		N.K.S. Fortune S.A., Luxembourg	9248
Luxembourg	9245	Nopal Holding S.A., Luxembourg	9245
East Europe Investments S.A., Luxembourg	9248	Noria Finance S.A., Luxembourg	9239
Edfor International S.A., Luxembourg	9241	Nouvelle S.O.K.B. International S.A., Luxembourg	9244
Educap S.A., Luxembourg	9235	Omnium Textile S.A., Luxembourg	9252
EFI, European Financial Investors Holding S.A., Lu-		Optimetra S.A., Luxembourg	9256
xembourg	9246	Partell Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9257
Erad Lines S.A., Luxembourg	9238	Perlmar S.A., Luxembourg	9242
EU Holding S.A., Luxembourg	9248	Pollux S.A., Luxembourg	9247
Eurocode, Sicav, Luxembourg	9263	Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg	9240
Fenor S.A., Luxembourg	9242	Quebil S.A. Holding, Bereldange	9244
Fidelity Global Selection Fund, Sicav, Luxembourg	9260	Ramati Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	9259
Fimiproperties S.A., Luxembourg	9260	Rancois Holding S.A., Luxembourg	9255
Financière Poincaré S.A., Luxembourg	9249	Ratio Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	9251
Financière Sainte-Marie S.A., Luxembourg	9250	Romaver Company S.A., Luxembourg	9254
Frintoil S.A., Luxembourg	9239	Roscoff Holding S.A., Luxembourg	9240
GAP-Meta4 Partners, LLC, S.C.A., Luxembourg ..	9225	Samoa Finance S.A., Luxembourg	9243
Gardenia Holding S.A., Luxembourg	9243	Scorenco S.A., Luxembourg	9249
Gerana, Fonds Commun de Placement, Luxembg	9238	Service Developments Europe S.A.H., Luxembg ..	9253
Gest.Lux S.A., Luxembourg	9259	Sofidel S.A., Luxembourg	9252
Global Chocolates S.A., Luxembourg	9245	Sofipa S.A., Luxembourg	9252
Granimar AG, Luxembourg	9249	Templeton Russian and Eastern European Debt	
Green Invest S.A., Luxembourg	9222	Fund, Sicav, Luxembourg	9262
Green Line France, Sicav, Luxembourg	9264	Teutonia Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	9247
Gropalux, S.à r.l., Luxembourg	9237	Tourtour S.A., Luxembourg	9257
Gulf Capital Ressources S.A., Luxembourg	9246	TRINCO, Transcontinental Investment Corporation	
Guardax S.A., Luxembourg	9238	S.A., Luxembourg	9249
Hachem Invest S.A.H., Luxembourg	9254	Ukasse Holding S.A., Luxembourg	9248
Hipergest Holding S.A., Luxembourg	9251	Universal Group for Industry and Finance S.A., Lu-	
Horprima Holding S.A., Luxembourg	9250	xembourg	9256
H.V.H. Finance S.A., Luxembourg	9247	Valamoun S.A., Luxembourg	9241
IMR International S.A., Luxembourg	9244	Vetinvest, Sicav, Luxembourg	9263
Indushold S.A., Luxembourg	9251	White Knight I S.A., Luxembourg	9257
Intercontinental Group for Commerce, Industry		White Knight II S.A., Luxembourg	9258
and Finance S.A.H., Luxembourg	9242	Winterthur Fund Management Company (Luxemb-	
Internationale Forêt Noire S.A., Luxembourg	9241	ourg) S.A., Luxembourg	9218
International Golf and Leisure S.A., Eselborn	9238	World Motor Investments Holding S.A.H., Luxemb-	
Jovest Holding S.A., Luxembourg	9261	bourg	9225
J.P. Morgan Investment Fund, Sicav, Luxembourg	9264		

KAUPTHING FUND, Fonds Commun de Placement.

Correction dated 17 April 1997 to the Amendment dated 26 February 1997 to the Management Regulations dated September 1996

Correction to the Amendments to the Management Regulations

1) Page 35 and 36, Article 23

The first line of the third paragraph must read as follows:

«The initial subscription period begins on 1st March 1997 and ends on 15 March 1997».

2) Page 38, Article 29

Add at the end of the Article: «and on 17th April 1997».

Luxembourg, April 1997.

KAUPTHING MANAGEMENT
COMPANY S.A.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE
ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

Director
Signature

Director
Signature

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1997, vol. 491, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12708/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 1997.

**WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 35.123.

Der Verwaltungsrat der WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY hat folgende Beschlüsse gefaßt:

Der Gesellschaftssitz wird ab 1. April 1997 von 14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, auf 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, verlegt.

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. übernimmt die Funktion der zentralen Verwaltungsstelle von UNICO FINANCIAL SERVICES ab 1. April 1997.

Ab selbem Datum ist CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. mit den Aufgaben der Depotbank betraut. Diese Funktion wurde bislang von VP BANK (LUXEMBOURG) S.A. ausgeführt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1. April 1997.

Certifié sincère et conforme

WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

R. Melchers

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12458/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 1997.

BCILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 55.178.

Messieurs les actionnaires sont avisés que suite aux décisions prises sous forme circulaire le 14 avril 1997, la Sicav a procédé aux changements suivants dans les compartiments ci-après:

1. BCILUX - ITL Conservation devient BCILUX - CONSERVATION (ITL)
2. BCILUX - ITL Income devient BCILUX - Income (ITL)
3. BCILUX - SFR Conservation devient BCILUX - Conservation (SFR)
4. BCILUX - SFR Income devient BCILUX - Income (SFR)
5. BCILUX - USD Conservation devient BCILUX - Conservation (USD)
6. BCILUX - USD Income devient BCILUX - Income (USD)
7. BCILUX - DEM Conservation devient BCILUX - Conservation (DEM)
8. BCILUX - DEM Income devient BCILUX - Income (DEM).

Du 14 avril 1997 au 15 mai 1997, les actionnaires auront la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais.

A partir du 23 avril 1997, les certificats d'actions des compartiments «Conservation» peuvent être déposés auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ou au siège de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA (SUISSE) S.A., 60 Löwenstrasse, CH-6021 Zürich pour y être estampillés.

A partir du 30 mai 1997, les certificats d'actions non estampillés ne seront plus de bonne livraison en Bourse de Luxembourg.

(01636/755/22)

Le Conseil d'Administration.

CDT ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am fünfzehnten Januar.
Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1. ÖSTERREICHISCHE INVESTMENTGESELLSCHAFT mbH, (Ö.I.G.), eine Gesellschaft österreichischen Rechts, mit Sitz in Wien,

hier vertreten durch Herrn Dr. Adam Lessing, managing director, wohnhaft in Schottengasse, 6, A-1010 Wien, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift;

2. Herr Dr. Adam Lessing, vorgenannt, handelnd in eigenem Namen.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch die Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Unterzeichnern und allen, die Eigentümer von später ausgegebenen Aktien werden, eine Gesellschaft in Form einer société anonyme (Aktiengesellschaft) gegründet, die den Namen CDT ADVISOR S.A. führt.

Art. 2. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet. Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der den in Artikel 18 der Satzung vorgesehenen Bedingungen für Beschlüsse zur Satzungsänderung entspricht, aufgelöst werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beratung des CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST, einer Investmentgesellschaft mit variablem Aktienkapital (SICAV). Die Gesellschaft wird als solche nur den CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST hinsichtlich der Zeichnung, des Kaufs, Verkaufs, Tauschs, etc., von Finanzderivaten, Optionen, Aktien, Anleihen und anderen Wertpapieren, der Investition der Barmittel der SICAV und generell hinsichtlich aller finanziellen Transaktionen, die die SICAV durchführen kann, beraten.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Tätigkeiten auszuüben, die für die Erfüllung ihrer Aufgabe als notwendig erachtet werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Zweigstellen oder andere Niederlassungen entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

Wenn der Verwaltungsrat entscheidet, dass ausserordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse entstanden sind oder drohen, die die normale Tätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die freie Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland behindern, so kann der Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beseitigung dieser ausserordentlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Massnahme wird keinerlei Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft haben, die trotz der zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleiben wird.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital wird auf drei Millionen Luxemburger Franken (LUF 3.000.000,-) festgesetzt und ist eingeteilt in eintausend (1.000,-) Namensaktien mit einem Nennwert von dreitausend Luxemburger Franken (LUF 3.000,-) pro Aktie.

Die Gesellschaft wird für die Aktien der Gesellschaft Namenszertifikate ausgeben.

Ein Aktionärsregister wird am Sitz der Gesellschaft geführt. Dieses Register beinhaltet den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnsitz oder gewöhnlichen Aufenthalt, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, den auf jede Aktie eingezahlten Betrag und die Übertragung von Aktien mit dem jeweiligen Datum.

Aktien werden durch eine schriftliche Übertragungserklärung übertragen, welche in das Aktionärsregister eingetragen wird. Die Übertragungserklärung ist vom Veräusserer und vom Erwerber oder von deren bevollmächtigten Vertretern zu datieren und zu unterzeichnen. Die Gesellschaft kann als Beweis der Übertragung auch andere Arten der Übertragung als ausreichend ansehen.

Durch die Gesellschaft ausgegebene Aktien können nur mit vorheriger Zustimmung des Verwaltungsrates der Gesellschaft übertragen werden. Sollte der Verwaltungsrat die Zustimmung zu irgendeiner Übertragung verweigern, kann der Anbieter der Aktien seine Aktien übertragen, wenn er zuvor seine Aktien den anderen Aktionären pro rata der von den anderen Aktionären gehaltenen Aktien zum Buchwert am Tage des Angebotes angeboten hat und die anderen Aktionäre dieses Angebot nicht angenommen haben. Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit die Modalitäten und Fristen, innerhalb derer dieses Aufgriffsrecht ausgeübt werden kann, festsetzen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der den in Artikel 18 der Satzung vorgesehenen Bedingungen für Beschlüsse zur Satzungsänderung entspricht, erhöht oder ermässigt werden.

Art. 7. Jede ordnungsgemäss einberufene Hauptversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen in bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu beschliessen oder zu ratifizieren.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet am dritten Dienstag des Monats Mai um 10.30 Uhr vormittags und zum ersten mal im Jahre 1998, in Übereinstimmung mit Luxemburger Recht, in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft, oder an einem anderen, in der Einladung angeführten Tagungsort in Luxemburg statt.

Ist dieser Tag kein Bankarbeitstag, so wird die Hauptversammlung der Aktionäre am nächstfolgenden Tag abgehalten. Die ordentliche Hauptversammlung der Aktionäre kann auch im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt dies nach dem abschliessenden Urteil des Vorstandes erfordern.

Andere Versammlungen der Aktionäre können an dem Ort stattfinden, der in der jeweiligen Einladung genannt ist.

Sofern hierin nichts anderes festgesetzt ist, gelten für die Einladungsfristen sowie für die Beschlussquoren der Hauptversammlung der Aktionäre die gesetzlichen Bestimmungen.

Jede Aktie hat eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei den Hauptversammlungen der Aktionäre vertreten lassen durch Nennung eines Bevollmächtigten entweder in Schriftform, drahtlich durch Telegramm oder Telex.

Sofern gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, werden in einer ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Aktionäre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Der Vorstand kann alle anderen Voraussetzungen bestimmen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen um an einer Versammlung der Gesellschafter teilnehmen zu können.

Hauptversammlung der Aktionäre können durch den Verwaltungsrat oder den gesetzlich vorgeschriebenen Rechnungsprüfer mittels eingeschriebenem Brief, der die Tagesordnung zu enthalten hat und jedem Aktionär an seinem im Aktionärsregister angeführten Wohnsitz spätestens 8 Tage vor der Versammlung zuzusenden ist, so wie entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen veröffentlicht wurde, einberufen werden.

Sofern alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung der Aktionäre ohne vorherige Mitteilung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, geleitet.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre für die Dauer bis zur nächsten Hauptversammlung der Aktionäre und so lange, bis deren Nachfolger gewählt und qualifiziert sind, gewählt. Verwaltungsratsmitglieder können jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre abgewählt und/oder ersetzt werden.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Hauptversammlung der Aktionäre unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft gewählt und bleiben im Amt bis zur jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre 1997 und bis ihre Nachfolger gewählt worden sind.

Für den Fall, dass das Amt eines Verwaltungsratsmitgliedes wegen Tod, Rücktritt oder anderen Gründen unbesetzt ist, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ein Verwaltungsratsmitglied zum Ersatz der vakanten Verwaltungsratsmitgliedsposition bis zur nächsten Hauptversammlung der Aktionäre durch einfachen Mehrheitsbeschluss wählen.

Im Falle der Stimmgleichheit in einer Sitzung für und gegen einen Beschluss ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wählt ebenfalls einen Sekretär, der nicht dem Verwaltungsrat angehören muss, der für die Erstellung der Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlung der Aktionäre verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden oder zweier Mitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz in den Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlung der Aktionäre. In seiner Abwesenheit ernennen die Verwaltungsratsmitglieder oder die Hauptversammlung der Aktionäre bei jeder Sitzung ein Verwaltungsratsmitglied oder eine andere Person, mit einfacher Mehrheit der anwesenden Stimmen, als Vorsitzenden auf Zeit.

Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit Leitungsmitglieder der Gesellschaft, einschliesslich eines Generaldirektors, eines Geschäftsführers, eines stellvertretenden Generaldirektors und stellvertretenden Geschäftsführern und anderer Angestellten, die für den Betrieb und die Verwaltung der Gesellschaft als notwendig erachtet werden, bestellen.

Jede derartige Ernennung kann durch den Verwaltungsrat zu jeder Zeit widerrufen werden.

Die ernannten Leitungsmitglieder der Gesellschaft haben, abgesehen von den in der Satzung geregelten Fällen, die Rechte und Aufgaben, die ihnen vom Verwaltungsrat übertragen werden.

Sitzungen des Verwaltungsrates sind den Mitgliedern spätestens 48 Stunden vor dem Beginn der Sitzung durch schriftliche Einladung bekanntzugeben. In Dringlichkeitsfällen, wobei in diesen Fällen die Umstände, die die Dringlichkeit begründen, in der Einladung anzuführen sind, kann auf diese Frist verzichtet werden. Unter der Bedingung der rechtzeitigen schriftlichen Einladung kann durch schriftliche, drahtliche, telegrafische oder gefaxte Zustimmung aller Mitglieder verzichtet werden. Eine gesonderte Einladung ist nicht erforderlich, wenn eine Sitzung des Verwaltungsrates zu einem Termin und an einem Ort stattfindet, die in einem im voraus vom Verwaltungsrat angenommenen Beschluss festgelegt sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied schriftlich, fernschriftlich, per Telegramm oder per Telefax zu seinem Stellvertreter ernennen.

Der Verwaltungsrat kann nur dann rechtswirksam handeln oder beraten, wenn mindestens die Hälfte der Verwaltungsratsmitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist. Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder getroffen.

Art. 11. Die Protokolle jeder Sitzung des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder in dessen Abwesenheit vom Vorsitzenden auf Zeit, der bei dieser Sitzung den Vorsitz führt, unterschrieben.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle, die für Gerichtsverfahren oder sonst hergestellt werden, unterschreiben der Verwaltungsratsvorsitzende oder der Sekretär oder zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Art. 12. Die Verwaltungsratsmitglieder können nur in ordnungsgemäss einberufenen Versammlungen des Verwaltungsrates tätig werden. Der Verwaltungsrat hat das Recht, die Geschäftspolitik, die Richtlinien und die Handhabung der Verwaltung und die geschäftlichen Angelegenheiten der Gesellschaft zu bestimmen. Ausser in den durch Beschluss des Verwaltungsrates festgehaltenen Fällen können Mitglieder des Verwaltungsrates allein die Gesellschaft nicht verbindlich vertreten.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse, die täglichen Geschäfte und Angelegenheiten der Gesellschaft zu führen sowie zum Vorteil der Gesellschaft tätig zu werden, an die Mitglieder der Leitung der Gesellschaft delegieren.

Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsamen Unterschriften von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines Mitglieds, das durch den Verwaltungsrat ermächtigt worden ist oder durch gemeinsame oder Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers oder Leitungsmitglied der Gesellschaft oder eines Dritten, wenn sie vom Verwaltungsrat ordnungsgemäss ermächtigt wurden.

Art. 13. Die Tatsache, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Geschäftsleiter der Gesellschaft beteiligt, Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, ein Mitglied der Geschäftsleitung oder Mitarbeiter eines anderen Unternehmens ist, hat keinen Einfluss auf den Inhalt oder das rechtsgültige Zustandekommen von Verträgen zwischen der Gesellschaft und dem anderen Unternehmen.

Kein Verwaltungsratsmitglied oder Mitglied der Geschäftsleitung des Unternehmens, der Verwaltungsratsmitglied, Mitglied der Geschäftsleitung oder Mitarbeiter einer anderen Gesellschaft oder Unternehmens ist, wird allein durch die Tatsache dieser Beziehungen daran gehindert, Verträge oder Transaktionen zwischen der Gesellschaft und diesem anderen Unternehmen oder Gesellschaft zu behandeln, darüber abzustimmen oder Handlungen in bezug auf solche Verträge oder Transaktionen zu setzen.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied oder Mitglied der Geschäftsleitung des Unternehmens Privatinteressen an irgendeiner Transaktion der Gesellschaft hat, so hat er dies dem Verwaltungsrat der Gesellschaft mitzuteilen, sich der Beratung und Abstimmung über eine solche Transaktion zu enthalten und die bezüglichlichen Tatsachen sind der nächstfolgenden Hauptversammlung der Aktionäre mitzuteilen.

Die Gesellschaft kann jedes Verwaltungsratsmitglied oder Mitglied der Geschäftsleitung sowie seine Erben, Testamentsvollstrecker und Sachwalter für alle Kosten, die dem betreffenden Mitglied im Zusammenhang mit Verfahren, in denen er aufgrund der Tatsache, dass er Verwaltungsratsmitglied oder Mitglied der Geschäftsleitung des Unternehmens ist, sowie für alle anderen Verfahren in bezug auf Unternehmen, deren Aktionäre oder Gläubiger das Unternehmen ist und in dem das betreffende Mitglied auf Ersuchen der Gesellschaft tätig geworden ist (sofern keine Schad- und Klagloshaltung durch jenes Unternehmen erfolgt), erwachsen sind, schad- und klaglos halten. Ausgenommen davon sind Angelegenheiten, in denen nach dem abschliessenden Urteil eines Gerichtes das betreffende Mitglied für schuldig erkannt wurde, grob fahrlässig oder vorsätzlich gehandelt zu haben.

Im Falle eines gerichtlichen Vergleiches wird eine solche Schad- und Klagloshaltung nur in bezug auf jene Angelegenheiten, die vom Vergleich erfasst sind, gewährt, in bezug auf die der Gesellschaft von ihrem Rechtsbeistand mitgeteilt wird, dass das zu entschädigende Mitglied sich keiner solchen Pflichtverletzung schuldig gemacht hat. Dieses Recht auf Schad- und Klagloshaltung schliesst weitergehende oder andere Rechte der Mitglieder des Verwaltungsrates der Geschäftsleitung nicht aus.

Art. 14. Die Geschäfte der Gesellschaft, insbesondere ihre Buchhaltung und steuerlichen Angelegenheiten und die Abgabe von Steuererklärungen oder anderen nach den Luxemburger Gesetzen vorgeschriebenen Berichten unterliegen der Aufsicht durch den gesetzlich vorgeschriebenen Abschlussprüfer. Der Abschlussprüfer wird bei der Jahresversammlung der Gesellschaft für einen Zeitraum bis zur nächsten Generalversammlung und bis zur Bestellung eines Nachfolgers bestellt. Der Abschlussprüfer bleibt in seiner Funktion, bis er oder sein Nachfolger bestellt wurde.

Der erste gesetzliche Abschlussprüfer wird von der Generalversammlung unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft bestellt und bleibt bis zur Hauptversammlung der Aktionäre 1998 und bis sein Nachfolger bestellt ist, im Amt.

Der gesetzliche Abschlussprüfer kann jederzeit mit oder ohne Grund von den Aktionären seines Amtes enthoben werden.

Art. 15. Das Wirtschaftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar jedes Kalenderjahres und endet am 31. Dezember mit Ausnahme des ersten Wirtschaftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 1997 endet.

Art. 16. Aus dem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5 % (fünf Prozent) der gesetzlichen Reserve zugeführt. Diese Zuführungspflicht endet so bald und so lange, als die gesetzliche Rücklage 10 % des Kapitals der Gesellschaft, das in Artikel 5 angeführt ist, bzw. des erhöhten oder ermässigten Kapitals gem. Artikel 6, beträgt.

Über Vorschlag des Verwaltungsrates beschliesst die Hauptversammlung der Aktionäre über die Verwendung des restlichen Gewinnes.

Der Verwaltungsrat kann Zwischenausüttungen (Interimsdividenden) unter den Bedingungen des Artikels 72/2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften beschliessen.

Art. 17. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die physische oder juristische Personen sein können) durchgeführt. Die Liquidatoren, deren Befugnisse und Vergütung werden von der Hauptversammlung der Aktionäre, die die Auflösung der Gesellschaft beschliesst, ernannt.

Art. 18. Diese Satzung kann von Zeit zu Zeit von der Hauptversammlung der Aktionäre unter den von Luxemburger Gesetzen vorgesehene Bedingungen für Quoren und Abstimmungserfordernisse abgeändert werden.

Art. 19. Für alle Angelegenheiten, die in dieser Satzung nicht geregelt werden, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung sowie insbesondere Artikel 209 des genannten Gesetzes.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. ÖSTERREICHISCHE INVESTMENTGESELLSCHAFT mbH, vorgeannt, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2. Herr Dr. Adam Lessing, vorgeannt, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	1.000

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von drei Millionen Luxemburger Franken (3.000.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf einhunderttausend Franken (100.000,- LUF).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Wirtschaftsprüfer auf einen festgesetzt.

3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Dr. Adam Lessing, vorgeannt,

b) Herr André Schmit, Privatbeamter, wohnhaft in Schieren,

c) Herr Ron Carmichael, managing director, wohnhaft in 10th floor, Cannoncenter, 78 Cannonstreet, London.

4. Zum Aufsichtskommissar wird ernannt:

- BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., 17, rue des Pommiers, L-2343 Luxemburg.

5. Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Aufsichtskommissars enden sofort nach der Generalversammlung des Jahres 1998.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lessing, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 1997, vol. 401, fol. 24, case 1. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Januar 1997.

E. Schroeder.

(03878/228/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

GREEN INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et

2. Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREEN INVEST.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront

imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions (50.000.000,-) de francs, qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication au Mémorial de l'acte constitutif de la société du 6 janvier 1997, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société ou par conversion d'obligations convertibles. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Emprunts obligataires

Art. 18. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non.

Les emprunts peuvent être émis au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, de remboursement de de conversion et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1998.

Souscription

Les cent vingt-cinq (125) actions ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, cent actions	100
2. Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié, vingt-cinq actions	25
Total: cent vingt-cinq actions	125

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1998:
 - a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
 - b) Mademoiselle Cristina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 - c) F.M.P. Bvba, société de droit belge, avec siège social à B-8000 Brugge, Barrierestraat, 73.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1998:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, avec siège social à Luxembourg.
4. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, P. Slenzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1997, vol. 96S, fol. 2, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

R. Neuman.

(03886/226/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

WORLD MOTOR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 1997, vol. 488, fol. 48, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03871/674/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1997.

GAP-META4 PARTNERS, LLC, SCA, Société en commandite par actions.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on December twenty-third.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. GAP-META4 PARTNERS, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware in the United States of America and having its registered office c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH Ltd, 9 East Lookerman Street, Dover Delaware, U.S.A., acting through its managing member Stephen P. Reynolds, represented by Marc Feider by virtue of a proxy given in Greenwich, Connecticut, U.S.A., on 16th December, 1996;

(hereinafter the «General Partner»)

2. (a) GENERAL ATLANTIC PARTNERSHIP INVESTMENTS LIMITED, a Bermuda corporation, P.O. Box 2265, Washington Mall II, Church Street, Hamilton 5, Bermuda, represented by Marc Feider by virtue of a proxy given in Hamilton, Bermuda, on December 17th, 1996;

(b) TECHLANTIC LIMITED, a Bahamas corporation, c/o CALLENDARS & CO, One Millars Court, Millars Court, P. O. Box N-7117 Nassau, Bahamas, represented by Marc Feider by virtue of a proxy given in Liechtenstein on December 23th, 1996;

(c) MAGELLAN ASSETS LIMITED, a British Virgin Islands corporation, c/o INTEGRO TRUST (BVI) LIMITED, P. O. Box 438, Tropic Isle Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Marc Feider by virtue of a proxy given in Bermuda, on December 17th, 1996.

(hereinafter individually the «Limited Partner» or the «Shareholder» and collectively the «Limited Partners» or the «Shareholders»).

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société en commandite par actions which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and form. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of GAP-META4 PARTNERS, LLC, SCA. The GAP-META4 PARTNERS, LLC, SCA, partnership limited by shares shall be referred to in these articles of association as the Partnership LBS. All documents drafted by the Partnership LBS and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Partnership LBS followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Partnership LBS and the initials R.C. followed by the number under which the Partnership LBS is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Term of the Partnership - Dissolution. The term of the Partnership LBS shall continue until 23rd December, 2016, unless sooner dissolved.

In the event of the withdrawal of the General Partner, the Partnership LBS shall be dissolved as of the date of such withdrawal. The General Partner shall be deemed to have been withdrawn as General Partner on the date that the General Partner (i) is dissolved and commences its winding-up, (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, (iii) files a voluntary petition in bankruptcy, (iv) is adjudged as bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding, (v) files a petition or answer seeking for itself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law or regulation, (vi) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature, or (vii) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the General Partner or of all or any substantial part of its properties.

The Partnership LBS may further be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 22 hereto as well as the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 3. Purposes and powers - Limitation on Reinvestment. a. Purposes

The Partnership LBS shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Partnership LBS may carry on directly any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Partnership LBS may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The Partnership LBS may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

b. Powers

In furtherance of its purposes, the Partnership LBS shall have the following powers, subject to the limitation on reinvestment posed herebelow:

(1) to purchase and sell and invest in securities of META 4, a company established under the laws of Spain, or of any company holding directly or indirectly an investment in META 4 including, without limitation, capital stock, bonds, notes, debentures, trust receipts, and other obligations of META 4 and/or of one or several holding companies having invested therein, as well as in rights and options to purchase securities of META 4 and/or of such holding company/companies (the holdings whether direct or indirect in META 4 being collectively referred to as the «Investment»);

(2) to make and perform all contracts and engage in all activities and transactions necessary or advisable to carry out the purposes of the Partnership LBS, including, without limitation, the purchase, sale, transfer, pledge and exercise of all rights, privileges and incidents of ownership or possession with respect to any Partnership LBS asset or liability; subject to borrowing and guarantee limitations (if any), the borrowing of money and the securing of payment of any Partnership LBS obligation by hypothecation or pledge of Partnership LBS assets; and the guarantee of or becoming surety for the debts of others.

c. Limitation on Reinvestment.

Notwithstanding anything contained herein, none of the income from the Investment or proceeds received upon the disposition of the Investment (or any part of the Investment) shall be reinvested, except in temporary investments pending distribution thereof.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Partnership LBS is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership LBS at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership LBS which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Partnership LBS is set at USD 1,585,640.- (one million five hundred and eighty-five thousand six hundred and forty United States dollars) consisting of 1,570 (one thousand five

hundred and seventy) participating management shares of a par value of USD 10.- (ten United States dollars) each and of 156,994 (one hundred and fifty-six thousand nine hundred and ninety-four) ordinary shares of a par value of USD 10.- (ten United States dollars), each fully paid up.

The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed capital.

The participating management shares and the ordinary shares entitle their respective holders, subject to the terms of Article 19 hereto, to the following dividend rights as well as rights in liquidation profits.

(a) In case of a dividend payment, the determination of the respective rights of the participating management shares and the ordinary shares in the distributable profits as determined by Luxembourg substantive law and accounting practice shall be calculated by reference to a simulated liquidation, meaning that after deduction of the return to the respective holders of ordinary and participating management shares of their pro rata share in the aggregate of share capital and issue premium (where applicable) contributed by such holders, the surplus shall be split so as to give the holders of the participating management shares a 20%-share of the remaining net surplus, the holders of the ordinary shares being entitled to their pro rata share of 80% of the remaining net surplus in proportion to their holdings in the ordinary share capital as more fully detailed in the shareholders' agreement entered into by the General Partner and the Limited Partners on 23rd December, 1996 (the «Shareholders' Agreement»), such Shareholders' Agreement to be approved by the Partnership LBS subsequently to its establishment so as to become binding on the latter.

(b) In case of a liquidation surplus payment, the entitlement to the liquidation surplus shall be effected according to the above principles and calculation method.

Losses (if any) of the Partnership LBS shall be determined by reference to Luxembourg substantive law and accounting practice as well as by the terms of the Shareholders' Agreement and they shall be allocated to the Shareholders according to the conditions, procedures and methods laid down in the Shareholders' Agreement.

The Partnership LBS will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Partnership LBS has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Partnership LBS.

All shares of the Partnership LBS are and will continue to be in registered form.

A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Partnership LBS. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. Transfer of shares. A Limited Partner may assign, pledge, mortgage, hypothecate, sell or otherwise dispose or encumber («transfer») all or any part of its interest in the Partnership LBS to an Affiliate of such Limited Partner. The prior written consent of the General Partner shall be required for the transfer of all or any part of a Limited Partner's interest in the Partnership LBS other than to an Affiliate of such Limited Partner, such consent not to be unreasonably withheld with due consideration to the interests of the Partnership LBS and of the relevant Limited Partner.

Art. 7. Repurchasing of shares. The Partnership LBS is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the law of 10th August, 1915, as amended.

Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of ordinary shares and participating management shares and the rules of Articles 5 and 19 shall be applicable thereto.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Partnership LBS.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership LBS, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 25th April at 2.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership LBS, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership LBS shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership LBS. It may only ratify acts concerning

the Partnership LBS entered into with third parties or amend the articles of association of the Partnership LBS with the agreement of the General Partner.

Art. 13. Management. The Partnership LBS shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership LBS for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership LBS. GAP-META4 PARTNERS, LLC is and shall remain the general partner for the duration of the Partnership LBS.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership LBS's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

The General Partner shall namely have the power, on behalf and in the name of the Partnership LBS, to carry out any and all of the purposes of the Partnership LBS and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority at its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership LBS, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership LBS.

Subject to the provisions of these Articles of Association, and consistent with the investment purposes stated herein, the General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership LBS, to carry out and implement any and all of the purposes and powers, of the Partnership LBS including, without limitation, the power to:

- (1) open, maintain and close accounts with brokers and give instructions or directions in connection therewith,
- (2) open, maintain and close bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money;
- (3) receive, give receipts for and dispose of all securities, checks, money and other assets or liabilities of the Partnership LBS;
- (4) hire employees, investment bankers, attorneys, accountants, consultants, custodians, engineers, contractors and other agents, and pay them compensation where such compensation for services or responsibilities are not required to be performed by the Service Company;
- (5) do any and all acts required by the Partnership LBS with respect to the Investment; and
- (6) subject to the limitation imposed by these Articles of Association, borrow and lend money in the ordinary course of business.

Art. 14. Authorized signature. The Partnership LBS shall be bound by the signature of any duly authorised officer of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine at its discretion.

Art. 15. No remuneration of General Partner. The General Partner and the members of the General Partner shall receive no remuneration from the Partnership LBS.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Partnership LBS and its financial situation, including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Partnership LBS shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

The accounts of the Partnership LBS shall be expressed in United States dollars.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Partnership LBS, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts

to ten per cent (10 %) of the share capital of the Partnership LBS as stated in article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

Within the limits of article 3 c) hereto, the General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Partnership LBS to the extent that the allocation of profits shall be in line with the terms of article 5 hereto and the Shareholders' Agreement as approved by the Partnership LBS. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in United States dollars or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Partnership LBS may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner. Further, in case of withdrawal of the General Partner as defined in Article 2 hereto, the withdrawal of the General Partner shall necessarily imply that the Partnership LBS is dissolved. The Shareholders shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Partnership LBS and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Partnership LBS. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. External auditor. The annual accounts of the Partnership LBS shall be supervised in addition to the supervisory board mentioned in article 16 by an external auditor appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 22. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the General Partner.

Art. 23. Reference to Shareholders' Agreement - Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by reference to the terms of the Shareholders' Agreement, superseded by mandatory provisions of Luxembourg law. In such case, the terms of the Shareholders' Agreement are to be interpreted so as to reflect, to the extent compatible with Luxembourg mandatory law, the economic rationale of the Shareholders' Agreement.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 1997.
- (2) The first annual general meeting shall be held in 1998.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the one hundred and fifty-eight thousand five hundred and sixty-four shares as follows:

	Shares	Capital
(1) GAP-META 4 PARTNERS, LLC, prenamed, participating management shares	1,570	15,700
(2) (a) GENERAL ATLANTIC PARTNERSHIP INVESTMENTS LIMITED, prenamed ordinary shares	66,297	662,970
(b) TECHLANTIC LTD, prenamed ordinary shares	89,049	890,490
(c) MAGELLAN ASSETS LTD, prenamed ordinary shares	<u>1,648</u>	<u>16,480</u>
Total: (participating and ordinary shares)	158,564	1,585,640
	shares	amount

All ordinary shares have been entirely paid up by contribution in kind consisting of 400 (four hundred) shares of BEHEER-EN BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ GROZABEL B.V., a private company with limited liability under the laws of the Netherlands representing 100% (all) of the issued and subscribed capital of said company. All such shares are forthwith at the free disposal of the Partnership LBS, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The report of PRICE WATERHOUSE (LUXEMBOURG), réviseur d'entreprises, describing the assets so contributed in kind and the method of valuation adopted by such report, which shall remain attached to this deed, concludes as follows:

«Sur la base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

The participating management shares have been paid up to an extent of 25 % (twenty-five per cent) in cash, corresponding to an amount of USD 3,925.- (three thousand nine hundred and twenty-five United States dollars) and the ordinary shares have been fully paid in kind, so that a paid aggregate share capital amount of USD 1,573,865 (one million five hundred and seventy-three thousand eight hundred and sixty-five United States dollars) is as of now at the free disposal of the Partnership LBS, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Valuation of the share capital

For all legal purposes the share capital is estimated to be 50,792,806.- LUF.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended, he confirms that these conditions have been fulfilled and he further confirms that these Articles of Association comply with the provisions of article 27 of the above law.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Partnership LBS as a result of its formation amount approximately to 155,000.- LUF.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. That the number of members of the Supervisory Board be set at three.
2. That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of six years as of today:
 - 1) David C. Hodgson, investment manager, residing in New York, New York, U.S.A.,
 - 2) William O. Grabe, investment manager, residing in Westport, Connecticut, U.S.A.,
 - 3) Stephen P. Reynolds, investment manager, residing in Fairfield, Connecticut, U.S.A.
3. That PRICE WATERHOUSE (LUXEMBOURG) be appointed as external auditor for a term expiring at the occasion of the general meeting of Shareholders in 1998.
4. That the registered office of the Partnership LBS be c/o EUFIDE S.A., 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present Articles of Association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing parties, said proxy holder(s) signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- GAP-META4 PARTNERS, LLC, une société anonyme constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis avec siège social c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH Ltd, 9 East Lockerman Street, Dover Delaware, USA, représentée par son dirigeant, Stephen P. Reynolds, représenté par Marc Feider, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich, Connecticut, USA, le 16 décembre 1996;

(ci-après l'«Associé Commandité»)

2.- (a) GENERAL ATLANTIC PARTNERSHIP INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Bermudes, P.O. Box 2265, Washington Mall II, Church Street, Hamilton 5, Bermudes, représentée par Marc Feider en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes à Hamilton, le 17 décembre 1996;

(b) TECHLANTIC LIMITED, une société de droit des Bahamas, c/o CALLENDARS & CO, One Millars Court, Millars Court, P.O. Box N-7117, Nassau, Bahamas, représentée par Marc Feider en vertu d'une procuration donnée au Liechtenstein, le 23 décembre 1996;

(c) MAGELLAN ASSETS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, P.O. Box HM 3353, Hamilton HMPX, Bermudes, représentée par Marc Feider en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 17 décembre 1996;

(ci-après désignées individuellement par l'«Associé Commanditaire» ou l'«Actionnaire» et ensemble les «Associés Commanditaires» ou «Actionnaires»).

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités, en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en commandite par actions sous la dénomination de GAP-META4 PARTNERS, LLC, SCA. La société en commandite par actions GAP-META4 PARTNERS, LLC, SCA sera ci-après désignée dans les présents statuts par la SCA. Tous les documents rédigés par la SCA et destinés à des tiers, tels que des lettres, factures ou publications, devront mentionner la raison sociale de la SCA, suivie de la mention «société en commandite par actions», de l'adresse du siège social de la SCA et des initiales R. C. suivies du numéro sous lequel la SCA est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Art. 2. Durée de la SCA - Dissolution. La SCA est établie jusqu'au 23 novembre 2016, sous réserve d'une dissolution anticipée.

Dans le cas d'un retrait de l'Associé Commandité, la SCA sera dissoute avec effet au jour de ce retrait. L'Associé Commandité sera considéré comme s'étant retiré en qualité d'Associé Commandité le jour où il (i) est dissous ou

entame sa liquidation, (ii) cède ses droits au bénéfice de créanciers, (iii) dépose une demande volontaire de mise en faillite, (iv) est jugé en faillite ou en cessation de paiements ou a introduit une requête en décharge dans une procédure de faillite ou d'insolvabilité, (v) introduit une requête ou des conclusions en défense demandant sa réorganisation, un arrangement, compromis, réajustement, une liquidation, dissolution, ou toute décharge par application d'une loi, d'un texte légal ou d'un règlement, (vi) dépose des conclusions ou un autre document reconnaissant ou ne contestant pas les allégations matérielles d'une requête introduite contre lui dans une procédure de cette nature, ou (vii) demande, consent ou acquiesce à la désignation d'un administrateur, curateur, ou liquidateur de l'Associé Commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de ses biens.

La SCA peut, en outre, être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des présents statuts, telle que prescrite par l'article 22 de ces statuts et la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 3. Objet et pouvoirs. a. Objet

La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La SCA peut exercer directement toute activité commerciale, industrielle et financière ou tenir un établissement commercial ouvert au public. La SCA peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et peut leur apporter toute assistance par voie de prêt, garanties ou tout autre moyen. La SCA peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et mener toutes opérations qui lui semblent utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

b. Pouvoirs

Pour la réalisation de son objet, la SCA sera dotée des pouvoirs suivants, sous réserve de la limitation au réinvestissement posée ci-dessous:

(1) acheter, vendre et investir dans les titres de META4, une société de droit espagnol, ou de toute société détenant directement ou indirectement un investissement dans META4 y compris, sans restriction, des actions, titres, valeurs mobilières, obligations et toutes autres obligations de META4 et/ou d'une ou plusieurs sociétés de participations financières ayant investi dedans, ainsi que dans des droits et options d'acquérir des titres de META4 et/ou de telle(s) société(s)/sociétés de participations financières (les participations directes ou indirectes dans META4 sont désignées ensemble par «l'Investissement»).

(2) conclure et exécuter tous contrats et s'engager dans toutes activités et transactions nécessaires ou conseillées pour réaliser l'objet de la SCA, y compris, sans restriction, l'achat, la vente, le transfert, la mise en gage et l'exercice de tous droits, privilèges et incidents de propriété ou de possession concernant tous avoirs ou dettes de la SCA; sous réserve des limitations en matière d'emprunt et de garantie (s'il en existe), l'emprunt d'argent et la garantie de paiement de toutes obligations de la SCA par la mise en hypothèque ou en gage des avoirs de la SCA; et la garantie des dettes de tiers.

c. Limitation au réinvestissement

Nonobstant toutes autres dispositions de ces statuts, aucun revenu provenant de l'Investissement ni aucune somme provenant de la disposition de l'Investissement (ou toute partie de l'Investissement) ne seront réinvestis, sauf dans des investissements temporaires dans l'attente de la distribution de ce revenu ou de ces sommes.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la SCA est établi au Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la SCA, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCA, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à 1.585.640 USD (un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante dollars des Etats-Unis), consistant en 1.570 (mille cinq cent soixante-dix) actions de commandité d'une valeur nominale de 10 (dix) dollars des Etats-Unis chacune et de 156.994 (cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) actions de commanditaire d'une valeur nominale de 10 (dix) dollars des Etats-Unis, chacune entièrement libérée.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification de ces statuts, et avec le consentement de l'Associé Commandité, pourra augmenter le montant du capital souscrit.

Les actions de commanditaire et les actions de commandité donneront droit à leur détenteurs respectifs aux droits, aux dividendes et boni de liquidation suivants, sous réserve des dispositions de l'article 19 de ces statuts.

(a) En cas de distribution de dividendes, la détermination des droits respectifs des actions de commandité et des actions de commanditaire dans les bénéfices distribuables telle que fixée par le droit et les pratiques comptables luxembourgeois, seront calculés par référence à une liquidation simulée, c'est-à-dire qu'après déduction du bénéfice attribué aux détenteurs respectifs d'actions de commandité et d'actions de commanditaire de leur part déterminée au prorata du montant total du capital et des primes d'émission (si applicables) apportées par ces détenteurs, le surplus sera réparti de façon à attribuer aux détenteurs d'actions de commandité une part de 20 % du montant du surplus net obtenu, les détenteurs d'actions de commanditaire ayant droit à une part de 80 % du montant du surplus net obtenu en proportion

de leur participation dans la fraction du capital constituée des actions de commanditaire et selon les modalités fixées de façon plus détaillée par la convention d'actionnaires conclue entre l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires le 23 décembre 1996 (la «Convention d'Actionnaires»), cette Convention d'Actionnaires devant être approuvée par la SCA après sa constitution de façon à lier cette dernière.

(b) En cas de paiement d'un boni de liquidation, les droits au boni de liquidation respectifs seront déterminés selon les principes et la méthode de calcul exposés ci-dessus.

Les pertes (s'il y en a) de la SCA seront déterminées par référence au droit et aux pratiques comptables luxembourgeois et par référence aux termes de la Convention d'Actionnaires et elles seront affectées aux Actionnaires selon les conditions, procédures et méthodes exposées dans la Convention d'Actionnaires.

La SCA ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la SCA est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la SCA.

Toutes les actions de la SCA sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la SCA. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Art. 6. Transfert d'actions. Tout Commanditaire peut céder, mettre en gage, vendre ou disposer ou grever d'une quelconque manière («transférer») tout ou partie de sa participation dans la SCA à une société qui lui est affiliée. Le consentement préalable par écrit de l'Associé Commandité sera nécessaire pour le transfert de tout ou partie de la participation d'un Commanditaire dans la SCA à un tiers autre qu'une société qui lui est affiliée. Ce consentement ne pourra être refusé que pour des motifs raisonnables, prenant en compte les intérêts de la SCA et ceux du Commanditaire concerné.

Art. 7. Rachat d'actions. La SCA est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Un tel rachat sera considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs d'actions de commanditaire et d'actions de commandité et les règles des articles 5 et 19 y seront applicables.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la SCA.

La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la SCA ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 25 avril à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Associé Commandité.

Art. 10. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la loi seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la SCA ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant soit par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

L'Associé Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 11. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par convocation indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et qu'ils affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la SCA régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la SCA. Elle ne peut ratifier des actes conclus avec des tiers relatifs à la SCA ou modifier les statuts de la SCA qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

Art. 13. Administration. La SCA sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'associé responsable (associé - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la SCA de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la SCA. GAP-META4 PARTNERS, LLC est et demeurera l'Associé Commandité pour la durée de la SCA.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCA qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Associé Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la SCA au nom et pour le compte de la SCA et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semblent nécessaires, conseillés ou accessoires à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé,

l'Associé Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la SCA, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la SCA.

Sous réserve des dispositions des présents statuts, et dans la logique des buts d'investissement y exposés, l'Associé Commandité aura pouvoir, au nom et pour le compte de la SCA, de mener à bien et de mettre en oeuvre tous les objets et pouvoirs de la SCA, y compris, sans limitation, le pouvoir de:

(1) ouvrir, maintenir et clôturer des comptes avec des courtiers et donner des instructions ou ordres en relation avec de tels comptes;

(2) ouvrir, maintenir et clôturer des comptes en banque et émettre des chèques ou d'autres ordres pour le paiement de sommes d'argent;

(3) recevoir, donner reçu pour et disposer de tous titres, chèques, sommes d'argent et autres avoirs ou dettes de la SCA;

(4) engager des employés, banques d'affaires, avocats, comptables, consultants, séquestres, ingénieurs, entrepreneurs, et autres mandataires et leur verser une rémunération;

(5) accomplir tous actes requis par la SCA en relation avec l'Investissement; et

(6) sous réserve de la limitation disposée par les présents statuts, emprunter et prêter de l'argent dans le cours normal des affaires.

Art. 14. Signature. La SCA sera engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Commandité à son entière discrétion.

Art. 15. Absence de rémunération de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité et les associés de l'Associé Commandité ne recevront aucune rémunération de la SCA.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la SCA et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et comptes, seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (ci-après désigné par le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur les questions déterminées par l'Associé Commandité et il autorisera toute action qui, par l'application de la loi ou des présents statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Associé Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une durée maximale de 6 ans qui sera renouvelable.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à une convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant soit par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou de plusieurs documents écrits.

Art. 17. Procès-verbal. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signée par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la SCA commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la SCA seront exprimés en dollars des Etats-Unis.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la SCA cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la SCA fixé à l'article 5 des présents statuts, tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Dans les limites de l'article 3 c) des présents statuts, l'Associé Commandité déterminera comment le reste des bénéfices sera affecté et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il l'estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la SCA et pour autant que l'affectation des résultats soit conforme aux termes de l'article 5 des présents statuts et de la Convention d'Actionnaires telle qu'approuvée par la SCA. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise fixée par l'Associé Commandité. Ils peuvent être payés aux lieux et places déterminés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La SCA peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. De plus, le retrait de l'Associé Commandité, tel que défini à l'article 2 des présents statuts, impliquera nécessairement la dissolution de la SCA. Les Actionnaires devront, dans ce cas, tenir une assemblée générale pour constater la dissolution de la SCA et pour définir toute action pertinente relative à la liquidation de la SCA. La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Commissaire. Les comptes sociaux de la SCA seront contrôlés par un réviseur assumant les devoirs et responsabilités spécifiés à l'article 256 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Associé Commandité.

Art. 23. Référence à la Convention d'Actionnaires - Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront tranchées par référence aux termes de la Convention d'Actionnaires, sous réserve des dispositions impératives de droit luxembourgeois. Dans ce cas, les termes de la Convention d'Actionnaires doivent être interprétés de façon à refléter, pour autant qu'ils soient compatibles avec le droit impératif luxembourgeois, les finalités économiques de la Convention d'Actionnaires.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1996.
- (2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et paiement

Les statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-quatre actions comme suit:

	Actions	Capital
(1) GAP-META4 PARTNER, LLC, susnommée, actions de commandité	1.570	15.700
(2)(a) GENERAL ATLANTIC PARTNERSHIP INVESTMENTS LIMITED, susnommée: actions de commanditaire	66.297	662.970
(b) TECHLANTIC LIMITED, susnommée, actions de commanditaire	89.049	890.490
(c) MAGELLAN ASSETS LIMITED, susnommée, actions de commanditaire	1.648	16.480
Total: (actions de commandité et de commanditaire)	158.564	1.585.640
	<i>actions</i>	<i>montant</i>

Toutes les actions de commanditaire ont été entièrement libérées par une contribution en nature, i.e. 400 (quatre cents) actions de BEHEER-EN BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ GROZABEL B.V., une société anonyme de droit néerlandais, représentant tout le capital (100 %) souscrit et émis de ladite société. Toutes ces actions sont immédiatement à la libre disposition de la SCA, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Le rapport de PRICE WATERHOUSE (LUXEMBOURG), réviseurs d'entreprises, décrivant les avoirs ainsi apportés en nature et la méthode d'évaluation adoptée par ce rapport, qui demeurera annexé à cet acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Les actions de commandité ont été libérées à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent) en liquide et les actions de commanditaire ont été entièrement libérées par des apports en nature de telle sorte que le capital libéré d'un montant de 1.573.865 dollars des Etats-Unis (un million cinq cent soixante-treize mille huit cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis) est maintenant à la libre disposition de la SCA, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Evaluation du capital social

A toute fin juridique, le capital social, y compris la prime d'émission, est évalué à 50.792.806,- LUF.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement; il confirme en outre que ces statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCA en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 155.000 francs luxembourgeois.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Associé Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance pour une période de six ans à compter de ce jour:

- 1) J. Michael Cline, gérant d'investissements, demeurant à Greenwich, Connecticut, U.S.A.
- 2) William O. Grabe, gérant d'investissements, demeurant à Westport, Connecticut, U.S.A.
- 3) Stephen P. Reynolds, gérant d'investissements, demeurant à Fairfield, Connecticut, U.S.A.
3. PRICE WATERHOUSE, sise 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est désignée comme réviseur pour une durée prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires en 1997.
4. Le siège social de la SCA est fixé c/o EUFIDE, 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais et suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et notre sceau le jour et l'année indiqués ci-dessus.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Feider, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1997, vol. 830, fol. 6, case 6. – Reçu 5.029 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 1997.

J. Delvaux.

(03883/208/640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

EDUCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Anton Evert van Dijke, administrateur de sociétés, demeurant à Kaya Katootje 34, Curaçao, Antilles Néerlandaises, ici représenté par Monsieur Herman J.J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Voorschoten, le 24 décembre 1996;
 - 2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Herman J. J. Moors, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 décembre 1996.
- Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.
Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EDUCAP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à sept millions neuf cent mille florins néerlandais (7.900.000,- NLG), représenté par sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le vingt-cinq mars à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Anton Evert van Dijke, prénommé, sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	789.999
2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, une action	1
Total: sept cent quatre-vingt-dix mille actions	790.000

Les actions souscrites par Monsieur Anton Evert van Dijke, sont entièrement libérées par l'apport à la société d'un apport en nature consistant en soixante-dix (70) parts de la société de droit néerlandais EDUCATIEF HOLDING B.V. ayant son siège à Voorschoten (Pays-Bas), évaluées à sept millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf florins néerlandais (7.899.999,- NLG), représentant 100 % du capital de celle-ci.

Monsieur Anton Evert van Dijke déclare être le seul propriétaire des actions ainsi apportées et que celles-ci sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges.

Une convention de transfert d'actions notariée sera signée aux Pays-Bas immédiatement après la constitution de la présente société en vue de confirmer le transfert des parts apportées à la Société.

Il résulte de cette convention de transfert que Monsieur Anton Evert van Dijke est le propriétaire des 70 parts apportées, qu'il n'y a pas d'empêchement au transfert de ces parts à la présente société et que les 70 parts représentent 100 % du capital de la société EDUCATIEF HOLDING BV.

En vertu des articles 26-1 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par Monsieur Gerhard Nellinger, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, contenant la conclusion suivante:

«Conclusion:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport d'un montant de NLG 7.982.416,- représentée par les susdits titres est au moins égale à la valeur nominale du capital de NLG 7.900.000,-, représenté par 790.000 actions sans valeur nominale de la société EDUCAP S.A., à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

L'action souscrite par ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de dix florins néerlandais (10,- NLG) se trouve à la libre disposition de la Société, ce qui a été montré au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 150.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Sibrand van Roijen, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 - c) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille deux.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. J.J. Moors, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 95S, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03881/200/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1996.

GROPALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social : LUF 6.240.000,-.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Hogenberg.

R. C. Luxembourg B 12.258.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1997.

Signature.

(03972/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

**GERANA, Fonds Commun de Placement managed by
GERANA MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.859.

Unitholders are informed that the Board of Directors has decided to put the Fund into liquidation with effect from April 1st, 1997.

Issuance and redemptions of units as well as the calculation of the net asset value per unit, are suspended with effect from the same date.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE has been appointed liquidator.

(01630/534/12)

The Board of Directors of
GERANA MANAGEMENT COMPANY S.A.

INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE, Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.
R. C. Diekirch B 1.840.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE, Société Anonyme, sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mai 1997 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration.
2. Rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge au commissaire.
6. Divers.

N.B. Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions cinq jours avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

I (01654/000/20)

Le Conseil d'Administration.

GUARDAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01519/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ERAD LINES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.106.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on May 20, 1997 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of March 18, 1997 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (01520/526/15)

The Board of Directors.

FRINTOIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.391.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le 20 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01525/526/15)

Le Conseil d'Administration.

NORIA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.927.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
which will be held on May 20, 1997 at 10.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of March 19, 1997 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (01526/526/15)

The Board of Directors.

AGEPASA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.875.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING
of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 5 May 1997 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 1996.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 1996.
4. Re-election of the Directors and of the Authorized Auditor for the ensuing year.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (01635/755/22)

By order of the Board of Directors.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.873.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01440/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***KRITSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.416.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration
2. Rapport du commissaire aux comptes
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Divers.

I (01637/768/15)

*Le Conseil d'Administration.***ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.354.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (01474/526/18)

*Le Conseil d'Administration.***PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.288.

Les actionnaires de la SICAV PUILAETCO QUALITY FUND sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social à Luxembourg, le 12 mai 1997 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Renouvellement d'un administrateur pour 5 ans;
6. Affectation du résultat;
7. Divers.

I (01496/000/18)

Le Conseil d'Administration.

ARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.974.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01518/526/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.728.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01438/029/20)

Le Conseil d'Administration.

EDFOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.721.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01439/029/20)

Le Conseil d'Administration.

VALAMOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.880.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01436/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***PERLMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.897.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 7 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01437/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.070.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 5 mai 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01427/008/19)

*Le Conseil d'Administration.***FENOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 14, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 35.772.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge aux administrateurs démissionnaires.
2. Nominations de trois nouveaux administrateurs.

3. Autorisation de déléguer la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration.
 4. Divers.
- et à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 7 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels des exercices clôturant aux 31 décembre 1995 et 1996; et affectation du résultat.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01583/506/25)

Le Conseil d'Administration.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mars 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01531/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SAMOA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.375.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 13 mai 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01566/009/17)

Le Conseil d'Administration.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 5 mai 1997 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01581/506/15)

Le Conseil d'Administration.

QUEBIL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Bereldange, 13, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 14.298.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le mardi 13 mai 1997 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00387/555/15)

Le Conseil d'Administration.

IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01114/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NOUVELLE S.O.K.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.728.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01115/526/14)

Le Conseil d'Administration.

KUNA INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.698.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01116/526/14)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL CHOCOLATES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.621.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 5, 1997* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Miscellaneous.

I (01117/526/14)

The Board of Directors.

COSOFIN, COMPAGNIE DE SOUTIENS FINANCIERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.618.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 mai 1997* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01118/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 mai 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01119/526/14)

Le Conseil d'Administration.

ALDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.928.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *7 mai 1997* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (01132/526/16)

Le Conseil d'Administration.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01120/526/14)

Le Conseil d'Administration.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.873.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01121/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GULF CAPITAL RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01122/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EFI, EUROPEAN FINANCIAL INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.735.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 7, 1997 at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

I (01134/526/16)

The Board of Directors.

MATOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.048.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01123/526/15)

Le Conseil d'Administration.

POLLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01124/526/15)

Le Conseil d'Administration.

TEUTONIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.894.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01125/526/15)

Le Conseil d'Administration.

H.V.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.832.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 7, 1997 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

I (01136/526/16)

The Board of Directors.

UKASSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.812.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01126/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EAST EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.447.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01127/526/15)

Le Conseil d'Administration.

EU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.197.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01128/526/15)

Le Conseil d'Administration.

N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01140/526/16)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE POINCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 53.034.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01129/526/15)

Le Conseil d'Administration.

SCORENCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01130/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GRANIMAR AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1997 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01131/526/15)

Le Conseil d'Administration.

TRINCO, TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.152.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01142/526/16)

Le Conseil d'Administration.

MARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.755.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01133/526/15)

Le Conseil d'Administration.

HORPRIMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.172.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1995 et 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01135/526/15)

Le Conseil d'Administration.

CONSULTANTS POOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.139.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01141/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE SAINTE-MARIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.229.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 mai 1997 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01220/534/16)

Le Conseil d'Administration.

HIPERGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01173/526/14)

Le Conseil d'Administration.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.028.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mai 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

I (01174/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INDUSHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.314.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 mai 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01226/534/16)

Le Conseil d'Administration.

KONYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.783.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 mai 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01228/534/16)

Le Conseil d'Administration.

LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.697.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 mai 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, ainsi que des rapports du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes y relatifs;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01233/534/19)

Le Conseil d'Administration.

SOFIDEL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.903.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 13 mai 1997 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01242/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SOFIPA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.904.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 13 mai 1997 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (01243/534/16)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.329.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 13 mai 1997 à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (01289/550/20)

Le Conseil d'Administration.

CHARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 49.677.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 7 mai 1997 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 décembre 1996;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (01286/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SERVICE DEVELOPMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.007.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (01354/520/16)

Le Conseil d'Administration.

A.F. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.249.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01391/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ROMAVER COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.358.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (01355/520/16)

Le Conseil d'Administration.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (01356/520/16)

Le Conseil d'Administration.

BARFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.386.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01392/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BLEUET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.315.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01393/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.088.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01394/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01395/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01398/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MACHRIHANISH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.094.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01396/029/19)

Le Conseil d'Administration.

OPTIMETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mai 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01397/029/19)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 5 mai 1997 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01426/008/18)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01399/029/20)

Le Conseil d'Administration.

PARTELL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 mai 1997 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01431/008/17)

Le Conseil d'Administration.

WHITE KNIGHT I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.868.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01462/006/15)

Le Conseil d'Administration.

TOURTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.126.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01400/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 1997 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1996.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01455/005/18)

*Le Conseil d'Administration.***WHITE KNIGHT II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.869.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (01463/006/15)

*Le Conseil d'Administration.***ANKIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 52.561.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, le 5 mai 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01461/319/18)

Le Conseil d'Administration.

GEST.LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.144.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 6 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01582/506/15)

Le Conseil d'Administration.

RAMATI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.823.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 5 mai 1997 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Démission d'un administrateur et nomination.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01580/506/16)

Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 25.148.

To our shareholders, we have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, which will be held at the registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on April 25, 1997 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the Audited Annual Accounts for the year ended November 30, 1996;
2. Submission and approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders for the year ended November 30, 1996;
3. Submission and approval of the Report of the Auditors for the year ended November 30, 1996;
4. Discharge for the Board of Directors in office for the year ended November 30, 1996;
5. Election of the Board of Directors until the next Annual General Meeting of shareholders;
6. Approval of the re-election of the auditors for the Company, PRICE WATERHOUSE S.A., for the year commencing December 1, 1996;
7. Any other business properly brought before the meeting.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. To be valid a form of proxy must be lodged with the Company at the registered office, for the attention of Mr Christian Ridole at your earliest convenience but in any case prior to April 23, 1997.

In order to attend the meeting of J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Please note that the resolutions on the above-mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

II (01373/755/30)

The Board of Directors.

MELKAT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.697.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (01280/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme qui se tiendra le lundi 28 avril 1997 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01282/009/18)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 27.223.

As the Extraordinary General Meeting of March 28, 1997, did not reach the quorum of 50 % required by law, notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND SICAV («the Company») will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on May 2, 1997 at 9.30 a.m., or on any adjourned date, to consider the following agenda:

Agenda:

1. To resolve to liquidate FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND;
2. To appoint FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. as the Liquidator and to determine the powers to be granted to the Liquidator and the liquidation procedure;
3. To fix the date of the second Shareholders' Meeting to hear the Report of the Liquidator and to appoint COOPERS & LYBRAND as the Auditor of the Company;
4. To fix the date of the third Meeting of Shareholders to hear the Report of the Auditor and to decide the close of the Liquidation of the Company.

No quorum of shares present or represented at the Meeting is required in order to deliberate validly on the agenda. A decision in favour of the Resolution no. 1 of the agenda must be approved by Shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

January 27, 1997.

II (01187/584/28)

By order of the Board of Directors.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société Coopérative de Caution Mutuelle.

Siège social: Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 4.556.

Nous prions Mesdames et Messieurs les associés de la Mutualité d'aide aux artisans de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 58, rue Glesener, le vendredi, 25 avril 1997 à 17.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration;
2. Rapport des commissaires aux comptes;
3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes, de l'annexe et du rapport sur les activités de l'exercice;
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires;
5. Affectation des résultats;
6. Réduction de la réserve légale par affectation à la réserve libre;
7. Transformation de la Fiduciaire des p.m.e. en société anonyme;
8. Ratification de la nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration;
9. Divers.

II (01083/000/20)

Le Conseil d'Administration.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme qui se tiendra le lundi 28 avril 1997 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01264/009/19)

Le Conseil d'Administration.

BLUE DANUBE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 42.248.

The Board of Directors of the above-mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at 11.00 a.m. on April 25, 1997, at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss accounts as at December 31, 1996 and allotments of result (i.e. proposal to pay the following dividends:
 - ATS 1.139,64 per share to the shareholders of the BLUE DANUBE FUND, Sicav - Diversified Futures Fund
 - ATS 2.658,40 per share to the shareholders of the BLUE DANUBE FUND, Sicav - Futures Select.
 The shares will go ex-dividend on April 28, 1997 and will be paid out on May 12, 1997).
3. Discharge to give to the Directors and the Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on December 31, 1996.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

Decisions on the above items require no quorum and may be passed by a simple majority of the votes present or represented.

The holders of bearer shares should deposit their shares before the meeting at BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II (01320/005/25)

The Board of Directors.

**TEMPLETON RUSSIAN AND EASTERN EUROPEAN DEBT FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, Centre Neuberg.
R. C. Luxembourg B 52.996.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of TEMPLETON RUSSIAN AND EASTERN EUROPEAN DEBT FUND (the «Company») will be held on *April 25, 1997*, at 10.00 a.m., at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, or at such other place in Luxembourg, as more fully described below, with the following agenda:

Agenda:

Approval of a proposal to make amendments to the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles»). The proposed amendments are as follows:

1. Article 5 of the Articles shall be completed by the following paragraph:
«The board of directors may further decide to create two or more classes of shares of which the assets will be commonly invested but where a different sales and/or redemption charge structure, distribution policy, or other specific feature is applied to each class.»
2. Article 6 of the Articles shall be amended so as to permit the Board of Directors to decide to issue Shares in bearer or registered form. The full text of the amendment of Article 6 is available at the registered office of the Company for inspection.
3. Article 12 of the Articles shall be amended by a statement that, if any bearer Shares are outstanding, notices shall also be published as required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The full text of the amendment of Article 12 is available at the registered office of the Company for inspection.
4. Article 21 of the Articles shall be amended by replacing the second paragraph by the following paragraph:
«Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares from time to time, on dates to be determined by the board of directors, and at least once in each month commencing in May 1997.
The redemption price shall be equal to the per share net asset value as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof on the applicable Valuation Date, less such redemption charge as the sales documents or prospectus may provide.
The redemption price shall be paid within twenty business days after the Valuation date on which the request was dealt with. The board of directors may extend the period for payment of redemption price to such period as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations, to the delay in obtaining the necessary authorization from the relevant authorities or similar constraints in the markets in which a substantial part of the Corporation's assets shall be invested.»
5. Article 23 of the Articles shall be completed by adding the following as a second paragraph:
«If different classes of shares have been issued, as described in Article 5, there will be calculated, if the different features of the classes so require, a separate net asset value per share for each class. The percentage of the net assets of the Corporation to be attributed to each class of shares, which initially corresponds to the sales proceeds of the shares of the class, changes pursuant to the specific fees and expenses charged to each class or the specific distributions made in respect of each class in the following manner:
 - a) The net assets attributable to each class of shares shall be reduced by the specific fees and expenses payable by such class. Due to the accruals made on each Valuation Date in the net asset value calculation in respect of the fees and expenses incurred by any class, the aforesaid reduction will be reflected in the net asset value per share calculated on each Valuation Date.
 - b) At the time of issue of further shares of a class the net assets allocable to the corresponding class shall be increased by the net amount received with respect to such issue.
 - c) At the redemption of shares of a class, the net assets attributable to such class shall be decreased by the price paid for the redemption of such shares.
 - d) Any distributions made in respect of a class shall be deducted from the net assets attributable to such class.
 - e) All expenses incurred by the Corporation, other than those referred to in (a) above, shall be attributed to the two or more classes of shares pro rata their respective net assets.
The net asset value per share of each class is computed on each Valuation Date by dividing the net assets attributable to each class by the number of shares of such class outstanding.»
6. Article 27 of the Articles shall be amended by replacing the second paragraph by the following wording:
«If there exist different classes of shares with different distribution policies, as contemplated in Article 5 hereof, the specific distributions made in respect of each class shall be resolved upon the annual general meeting of shareholders of the Corporation. In respect of each class of shares interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid out upon decision of the board of directors.»
7. Any amendments to the aforesaid amendments or further amendments to the Articles as may be required by the competent supervisory authorities in the context of the proposed amendments set forth in the foregoing items of the agenda.

Quorum, voting and further meeting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require a quorum of 50% of all the Shares outstanding and will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the above-mentioned proposal for lack of a quorum, a further Meeting will be convened and held on May 30, 1997, at 10.00 a.m., at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, or at such other place in Luxembourg, as more fully described below, to consider and vote on the same proposal.

At such further Meeting, there will be no quorum requirement and resolutions on the agenda of the further Meeting will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the further Meeting.

Forms of proxy (please see below, under «Voting Arrangements») already received for the Meeting to be held on April 25, 1997 will be used to vote at the further Meeting to be convened, if necessary, on May 30, 1997.

Voting arrangements

Holders of Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the offices of TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A., Centre Neuberg, 30, Grand-rue, B.P. 169, L-2011 Luxembourg, no later than April 18, 1997 at 5.00 p.m.

Venue of the meeting

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on, respectively, April 25, 1997 and May 30, 1997, at 10.00 a.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 11.00 a.m.

Information for Shareholders

The draft, subject to amendments, of the restated Articles is available for inspection at the registered office of the Company and a copy thereof will be sent to Shareholders on request.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest TEMPLETON office at the numbers below.

Edinburgh Tel: (44) 131 469 4000; Fax: (44) 131 228 4506

Luxembourg Tel: (352) 46 66 67 212; Fax: (352) 22 21 60

II (01405/755/95)

By order of the Board of Directors.

VETINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 33.738.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de notre société à Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve, le 24 avril 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises agréé.
2. Approbation du rapport annuel pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996 et de l'affectation du résultat.
3. Décharges aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1996.
4. Election des administrateurs pour le nouvel exercice.
5. Réélection du réviseur d'entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., 13, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

II (01450/063/23)

Le Conseil d'Administration.

EUROCODE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.622.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social de notre société à Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve, le 24 avril 1997 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises agréé.
2. Approbation du rapport annuel pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996 et de l'affectation du résultat.
3. Décharges aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1996.
4. Election des administrateurs pour le nouvel exercice.

5. Réélection du réviseur d'entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., 13, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

II (01451/063/23)

Le Conseil d'Administration.

GREEN LINE FRANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.004.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social de notre société à Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve, le 24 avril 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises agréé.
2. Approbation du rapport annuel pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996 et de l'affectation du résultat.
3. Décharges aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1996.
4. Election des administrateurs pour le nouvel exercice.
5. Réélection du réviseur d'entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., 13, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

II (01452/063/23)

Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 49.663.

To our shareholders, we have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, which will be held at the registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on April 25, 1997 at 12 noon with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the Audited Annual Accounts for the year ended December 31, 1996;
2. Submission and approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders for the year ended December 31, 1996;
3. Submission and approval of the Report of the Auditors for the year ended December 31, 1996;
4. Discharge for the Board of Directors in office for the year ended December 31, 1996;
5. Election of the Board of Directors until the next Annual General Meeting of shareholders;
6. Approval of the re-election of the auditors for the Company, PRICE WATERHOUSE S.A., for the year commencing January 1, 1997;
7. Any other business properly brought before the meeting.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. To be valid a form of proxy must be lodged with the Company at the registered office, for the attention of Mr Christian Ridole at your earliest convenience but in any case prior to April 23, 1997.

In order to attend the meeting of J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Please note that the resolutions on the above-mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

II (01374/755/30)

The Board of Directors.